Image not found or type unknown

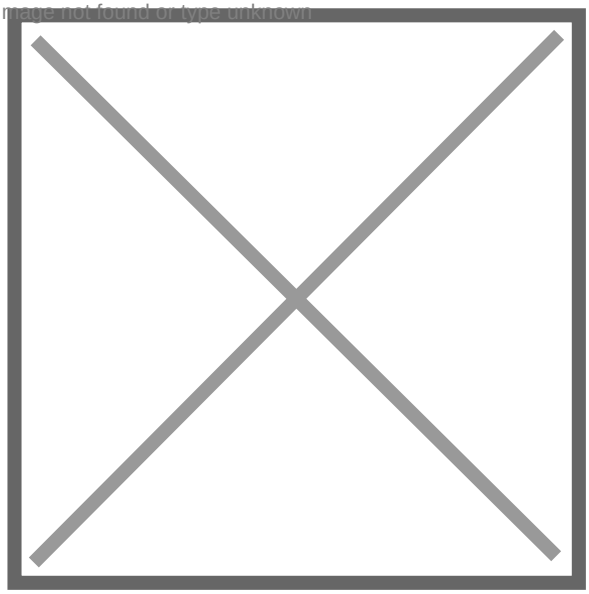

Location d'un garde-meuble

Par **laurentad**, le **24/05/2013** à **23:41**

Bonsoir.
J'ai habité la Belgique quelques temps et suite à mon retour en France, j'ai confié mes meubles et autres à un garde-meuble sans avoir pris la précaution de prendre une assurance.
4 ans plus tard, je retourne chercher mes affaires et m'aperçois que l'immeuble était en reconstruction suite à un sinistre dont je n'ai pas été avisé par mon loueur. Mon box était inondé et toutes mes affaires ont moisi (meubles, frigo, lave-linge, lave-vaisselle ainsi que des documents et des encyclopédies. pour toutes réponses, mon loueur me dit de faire marcher mon assurance, sachant que je n'y ai pas souscrit.
Il a perçu son loyer régulièrement par virement bancaire pendant tout ce temps et s'est même permis de changer la porte et la serrure de mon box sans jamais me prévenir.

Quel recours je peux avoir?
Cordfialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés